

Séance du lundi 25 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : 11

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX

Votants : 15

Représentés : Nathalie BART, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ingrid LORIDANT

DE_2024_03 - Objet : Approbation du Compte de Gestion

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		763 499,94 €	180 042,69 €	0,00 €	180 042,69 €	763 499,94 €
Part affectée à investiss		219 012,74 €				219 012,74 €
Opérations de l'exercice	474 568,98 €	611 957,21 €	157 533,68 €	268 408,62 €	632 102,66 €	880 365,83 €
Totaux	474 568,98 €	1 156 444,41 €	337 576,37 €	268 408,62 €	812 145,35 €	1 424 853,03 €
Résultat de clôture		681 875,43 €	69 167,75 €			612 707,68 €
	Besoin de financement		69 167,75 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		365 660,22 €			
	Restes à réaliser RECETTES		67 253,97 €			
	Besoin total de financement		367 574,00 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

367 574,00 €
314 301,43 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Considérant ce Compte de Gestion retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue au Compte Administratif,

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_03-DE

Considérant le Compte de Gestion tenu par le Service de Gestion Comptable d'Arras en tout point conforme au Compte Administratif tenu par la Mairie sous la responsabilité de son Maire,

Considérant l'absence de question particulière de la part des membres du Conseil Municipal sur les éléments présentés.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'adopter le compte de gestion à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--